



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 février 2004
Français
Original: anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation en Somalie

I. Introduction

1. Dans la déclaration de son président en date du 31 octobre 2001 (S/PRST/2001/30), le Conseil de sécurité m'a prié de lui présenter des rapports, au moins tous les quatre mois, sur la situation en Somalie et sur les efforts déployés pour promouvoir le processus de paix.

2. Le présent rapport porte sur la période qui s'est écoulée depuis mon rapport précédent, daté du 13 octobre 2003 (S/2003/987). Il est principalement axé sur les problèmes rencontrés et les progrès accomplis dans le cadre du processus de réconciliation nationale en Somalie, qui se déroule au Kenya depuis octobre 2002 sous les auspices de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, avec l'appui de la communauté internationale. Il fait également le point de l'actualité politique et de la situation en matière de sécurité en Somalie ainsi que des activités d'aide humanitaire et de développement menées dans le pays par les programmes et organismes des Nations Unies.

II. Processus de réconciliation nationale en Somalie

3. À la mi-septembre 2003, des événements à la Conférence de réconciliation nationale en Somalie qui se tient à Mbagathi (Kenya) ont abouti à une impasse au sujet de l'adoption contestée d'une charte (voir S/2003/987, par. 13 à 18). Certains des dirigeants, à savoir le Président du Gouvernement national de transition, Abdikassim Salad Hassan, le colonel Barre Aden Shire de l'Alliance de la vallée de la Juba (JVA), Mohamed Ibrahim Habsade de l'Armée de résistance Rahanwein (RRA), Osman Hassan Ali (« Atto ») et Musse Sudi (« Yalahow »), ont rejeté l'adoption de la charte et sont retournés en Somalie. Le 30 septembre, un groupe de ces dirigeants a annoncé la formation du Conseil de salut national, qui réunit 12 factions sous la présidence de Musse Sudi. Le 7 octobre, le Conseil de salut national a signé un mémorandum d'accord avec le Président du Gouvernement national de transition, dans lequel il acceptait que le Gouvernement national de transition continue à exercer ses fonctions. Les signataires ont également annoncé qu'ils avaient l'intention de convoquer une nouvelle conférence de réconciliation nationale distincte de la Conférence de Mbagathi. Toutefois, aucune conférence parallèle ne s'est tenue.



4. Lors du dixième Sommet de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, tenu à Kampala le 24 octobre 2003 sous la présidence du Président de l'Ouganda, Yoweri Museveni, les chefs d'État ont centré leur attention sur les moyens de relancer le processus de réconciliation nationale en Somalie. Le Président du Mozambique, Joaquim Chissano, Président de l'Union africaine, et Alpha Konaré, Président de la Commission de l'Union africaine, ont également participé au Sommet. Mon Conseiller spécial, Mohamed Sahnoun, accompagné par mon Représentant pour la Somalie, Winston Tubman, a collaboré activement avec les dirigeants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de relancer le processus de réconciliation qui était au point mort.

5. Les chefs d'État de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont décidé d'élargir la composition du Comité technique de l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin d'inclure l'Érythrée, l'Ouganda et le Soudan, en plus de Djibouti, de l'Éthiopie et du Kenya, et l'ont rebaptisé Comité de facilitation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. L'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la Somalie est devenu membre du Comité de facilitation. Les participants au Sommet ont donné pour instructions au Comité de facilitation de se réunir au niveau ministériel à Nairobi le 28 octobre afin d'examiner l'état du processus de réconciliation nationale en Somalie.

6. La réunion ministérielle, présidée par le Ministre kényen des affaires étrangères, s'est tenue à Nairobi comme prévu avec la participation des ministres de Djibouti, de l'Érythrée et de l'Ouganda ainsi que de responsables éthiopiens. Les ministres sont convenus que les dirigeants somaliens seraient invités à une Consultation des dirigeants au Kenya le 20 novembre et que la phase III de la Conférence ne pourrait commencer qu'après la conclusion satisfaisante de la Consultation des dirigeants.

7. Le Gouvernement national de transition et le Conseil de salut national ont soulevé plusieurs objections à la proposition d'organisation d'une Consultation des dirigeants. La principale objection concernait la question de la représentation. Le groupe des dirigeants qui avaient approuvé l'adoption d'une charte à la mi-septembre voulait que la Consultation ait lieu comme prévu et que les participants soient limités à Abdikassim Salad Hassan et aux dirigeants qui avaient signé la Déclaration d'Eldoret (S/2002/1359, annexe), le 27 octobre 2002. D'autre part, le Gouvernement national de transition et les groupes du Conseil de salut national voulaient une représentation plus large des dirigeants et l'exclusion de l'ancien Premier Ministre du Gouvernement national de transition et de l'ancien Président de l'Assemblée nationale de transition (voir S/2003/987, par. 9). En outre, les deux groupes ont demandé que la Consultation des dirigeants soit reportée à une date ultérieure aux derniers jours du ramadan.

8. En novembre 2003, le Ministre kényen des affaires étrangères, accompagné de l'Envoyé spécial du Kenya pour la Somalie et Président de la Conférence, Bethuel Kiplagat, a eu des entretiens avec des responsables à Djibouti, en Éthiopie et en Arabie saoudite afin de solliciter un appui en faveur du processus de réconciliation nationale en Somalie.

9. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, s'est rendu dans les régions d'Afrique de l'Est et de la corne de l'Afrique du 7 au 16 novembre 2003. Après avoir été informé d'une manière détaillée par mon Conseiller spécial et mon Représentant pour la Somalie, il a eu des entretiens avec

de nombreux dirigeants somaliens, le Ministre kényen des affaires étrangères, M. Kiplagat et les membres du Comité de facilitation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, le Comité exécutif de l'Organe de coordination de l'aide à la Somalie, l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie et d'autres acteurs extérieurs, afin d'évaluer la situation actuelle et les perspectives d'avenir de la réconciliation nationale en Somalie et de planifier le rôle futur de l'Organisation des Nations Unies dans le pays.

10. À sa deuxième réunion, le 8 décembre 2003, le Comité de facilitation a été obligé à nouveau d'ajourner la Consultation des dirigeants jusqu'au 18 décembre. Dans un communiqué conjoint, les Ministres ont souligné que tout dirigeant somalien invité qui n'assisterait pas à la réunion « serait considéré comme n'étant pas intéressé par le processus de réconciliation et serait traité en conséquence ». Étant donné la persistance de l'impasse, le Ministre kényen des affaires étrangères, après avoir eu des consultations avec le Président Museveni, a dû ajourner pour la troisième fois la Consultation des dirigeants, jusqu'au 9 janvier 2004.

11. Les observateurs internationaux assistant à la Conférence, y compris mon Représentant, se sont entretenus avec toutes les parties prenantes somaliennes, en groupes et séparément, pour essayer de concilier des positions divergentes. Le 4 décembre 2003, l'Envoyé spécial de l'Union africaine, à la tête d'une délégation comprenant des représentants du Kenya, de l'Ouganda, du Royaume-Uni et de la Suède, a rencontré des représentants du Gouvernement national de transition et du Conseil de salut national à Mogadishu afin de les persuader de participer à la Consultation des dirigeants à Nairobi. De même, le 12 décembre, les observateurs internationaux ont eu une réunion à Nairobi avec les dirigeants somaliens ayant des positions opposées et ils les ont exhortés à adopter une attitude de coopération qui permettrait la participation de tous les dirigeants somaliens à la Consultation des dirigeants.

12. Après avoir eu des entretiens avec les dirigeants somaliens à Nairobi les 8 et 9 janvier, le Président Museveni et le Président du Kenya, Mwai Kibaki, ont inauguré la Consultation des dirigeants somaliens à Nairobi le 9 janvier 2004. Le Président Museveni a lancé un appel aux dirigeants somaliens pour qu'ils parviennent aux compromis nécessaires et à un accord sur une paix permanente dans le pays, la formation d'une armée nationale, le rétablissement de la souveraineté somalienne et le relèvement de l'économie.

13. Le 29 janvier 2004, les dirigeants somaliens ont signé un document intitulé « Déclaration sur l'harmonisation de différentes questions proposées par les délégués somaliens aux réunions consultatives sur la Somalie tenues du 9 au 29 janvier 2004 ». Le document contenait des propositions d'amendement à la charte fédérale de transition adoptée par la Conférence en séance plénière le 15 septembre 2003. Les dirigeants ont décidé que : la charte s'appellerait la charte fédérale de transition de la République somalienne; le gouvernement s'appellerait le gouvernement fédéral de transition; son mandat serait de cinq ans; et le parlement fédéral de transition comprendrait 275 membres, dont 12 % de femmes. En outre, le document prévoyait la réalisation d'un recensement national alors qu'une nouvelle constitution serait élaborée, ainsi que son approbation au moyen d'un référendum national sous supervision internationale. Toutefois, un différend est ensuite apparu au sujet de la méthode de sélection des membres du parlement et on s'efforce actuellement de résoudre ce problème.

14. En ce qui concerne le financement de la Conférence, les facilitateurs de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont annoncé l'imminence d'une grave crise financière et ont réitéré leur appel aux donateurs concernant un financement supplémentaire en décembre. Les facilitateurs ont estimé que les coûts de la Conférence de février 2003 à janvier 2004 s'élèveraient à 11 millions d'euros. Bien que les donateurs aient annoncé des contributions d'un montant de 5 millions d'euros, on considérerait que la Conférence aurait un déficit de 5,9 millions d'euros (54 %) en décembre 2003.

15. Il convient de noter que le budget de la Conférence avait financé les dépenses entraînées par la présence d'environ 800 Somaliens à Mbagathi jusqu'en novembre 2003. Étant donné l'impasse des travaux et la situation financière précaire, les facilitateurs de l'Autorité intergouvernementale pour le développement ont entrepris des efforts sérieux pour rapatrier un grand nombre des Somaliens, à l'exception des 366 délégués accrédités pour la phase II de la Conférence et de 45 notables somaliens.

16. Entre-temps, l'Italie a annoncé une contribution supplémentaire de 500 000 dollars. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Ligue des États arabes ont versé, respectivement, des contributions de 100 000 dollars, 50 000 dollars et 75 000 dollars. La Commission européenne demeure le principal donateur pour la Conférence.

17. Le 19 octobre 2003, Sheikh Ibrahim Ali, un délégué à la Conférence, son chauffeur et une autre personne ont été découverts assassinés dans la forêt de Ngong à Nairobi. Un autre délégué, Ahmed Rashid Sheik Mohamed, un Canadien d'origine somalienne, a été découvert mort à Mbagathi le 6 novembre. Le décès de ce dernier est considéré comme étant dû à des causes naturelles, mais les autorités kényennes font une enquête concernant le premier incident.

III. Évolution de la situation en Somalie

18. À la suite de la destitution du Premier Ministre, Hassan Abshir Farah, et du Président de l'Assemblée nationale de transition, Abdalla Deerow Issak (voir S/2003/987, par. 9), Mustaf Gududow a été élu Président de l'Assemblée le 4 décembre. Abdikassim Salad Hassan a nommé Mohamed Abdi Yussuf comme nouveau Premier Ministre du Gouvernement national de transition le 8 décembre. Ce dernier a depuis lors nommé un cabinet de 37 ministres.

19. Abdikassim Salad Hassan et les membres du Conseil national de salut ont eu, du 13 au 19 novembre, des entretiens avec des responsables à Djibouti, en Jamahiriya arabe libyenne, en Arabie saoudite et au Yémen, qui auraient eu pour objet de demander un appui politique et financier en vue de la tenue d'une conférence de réconciliation en Somalie. Selon les informations, les Présidents de Djibouti et de la Jamahiriya arabe libyenne auraient encouragé les dirigeants somaliens à réintégrer le processus de réconciliation nationale dirigé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement.

20. Abdikassim Salad Hassan a participé au Sommet de l'Organisation de la Conférence islamique, qui s'est tenu à Kuala Lumpur du 16 au 18 octobre 2003. Il a également assisté au dixième Sommet des chefs d'État de l'Autorité

intergouvernementale pour le développement, qui s'est tenu à Kampala le 24 octobre.

21. Le 21 décembre 2003, le Parlement du « Somaliland » a adopté une résolution affirmant l'autorité du « Somaliland » sur les régions de Sool et de Sanaag, qui sont également revendiquées par le « Puntland ». Dans une lettre datée du 22 décembre 2003, adressée au Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, l'administration du « Puntland » a indiqué qu'elle utiliserait tous les moyens à sa disposition pour défendre la sécurité et l'intégrité territoriale du « Puntland ». Le 27 décembre 2003, des forces loyales à l'administration du « Puntland » ont pris le contrôle du district de Las-Anod dans la région de Sool. Le « Somaliland » considère que ses frontières sont celles de l'ancien protectorat britannique du Somaliland, qui comprenait les deux régions. Les revendications du « Puntland » sont fondées sur le fait que les clans qui vivent dans ces régions sont en majorité Darod, le groupe dominant au « Puntland ».

22. Étant donné l'escalade des tensions entre les deux administrations, le Ministre kényen des affaires étrangères a diffusé, le 19 janvier 2004, une déclaration au nom du Comité de facilitation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, qui demandait aux deux parties de faire preuve du maximum de modération.

23. J'ai également demandé aux parties de s'abstenir de l'utilisation de la force. Je les ai invitées à rechercher une solution grâce à un dialogue politique et je leur ai rappelé leur responsabilité de protéger la population civile et d'assurer un accès sans restriction pour l'assistance humanitaire dans leurs zones respectives. J'ai réitéré mon appel à toutes les parties somaliennes pour qu'elles parviennent à un accord sur la réconciliation nationale qui mettrait fin aux combats et à l'effusion de sang dans le pays.

IV. Sécurité

24. Au cours de la période considérée, de graves préoccupations ont été causées par des problèmes de sécurité au « Somaliland », région qui avait connu jusqu'alors une paix relative. Le 5 octobre 2003, le docteur Annalena Tonelli, une ressortissante italienne, a été tuée par un coup de feu tiré à bout portant dans les locaux d'un centre de traitement de la tuberculose qu'elle avait fondé à Boorama. Auparavant, elle avait travaillé pendant plusieurs années comme médecin à Marka et dans la région du Bas-Shabelle. Le 20 octobre, Richard et Enid Eyeington, un couple britannique, qui enseignaient à l'école secondaire de Sheikh en tant qu'employés de l'organisation non gouvernementale SOS Kinderdorf, ont été assassinés à leur domicile à Sheikh. Les autorités du « Somaliland » poursuivent leurs enquêtes concernant ces deux incidents. Le 2 novembre, des membres du personnel d'une ONG internationale ont reçu une lettre contenant des menaces de violence, ce qui a forcé cette organisation à retirer son personnel international de Hargeysa.

25. Le 9 décembre 2003, le commandant de la division de la circulation de la police de Hargeysa a été assassiné devant son domicile. Le motif de cette attaque serait lié au rôle joué par le commandant dans l'enquête sur un accident de la circulation impliquant un membre de son propre clan.

26. Il y a eu des combats sporadiques entre les clans Murusade et Duduble dans le district d'El-Bur de la région de Galgudund et entre les membres des clans Dir et Marehan dans la zone de Heraale de la région de Mudug. Le 27 octobre 2003, un homme appartenant au clan Dir aurait tué un membre du clan Marehan pour se venger du meurtre de son père en 1992. Cet assassinat a dégénéré en combats entre les clans dans le village de Heraale, dans le district d'Abudwaak. Les affrontements se sont poursuivis d'une manière intermittente et ont transformé le différend en une lutte pour le contrôle des pâturages et de l'eau à Heraale.

27. À Mogadishu, la criminalité demeure un problème majeur et le risque d'enlèvements et d'attaques directes reste élevé pour le personnel des Nations Unies et les autres agents humanitaires. La situation dans la ville a souvent été tendue parce que les clans qui contrôlent différentes parties de la ville sont loyaux à des groupes rivaux participant au processus de réconciliation nationale en Somalie. Les tensions au sein du processus de réconciliation ont parfois donné lieu à des conflits dans la ville, mais ceux-ci ne se sont pas transformés en affrontements majeurs.

28. Les tensions entre Mohamed Dhere et Musse Sudi, qui appartiennent à des sous-clans différents du clan Hawiye/Abgal, ont persisté. Le 22 décembre 2003, la milice de Mohamed Dhere a attaqué un convoi où se trouvait Musse Sudi et d'autres politiciens importants du clan Abgal dans le nord de Mogadishu parce que ce convoi se déplaçait sans permission dans une zone contrôlée par son sous-clan.

29. Au début de novembre, l'arrivée d'une quinzaine de « techniciens » venant de Mogadishu dans les zones proches de Marka dans le Bas-Shabelle, a marqué une augmentation des tensions dues à la concurrence pour le prélèvement de taxes auprès des négociants en bananes. Le 14 novembre, il y a eu des combats entre les sous-clans Ayr et Saad, qui font tous deux partie du clan Hawiye/Habr-Gedir. Il y a eu de nombreux morts et blessés avant qu'un cessez-le-feu soit négocié le 27 novembre par des notables. Les combats ont mis en danger la vie des membres du personnel d'ONG à Marka, surtout lorsqu'un aérodrome qui avait été déclaré peu sûr a dû être utilisé pour leur évacuation.

30. Les combats entre des clans causés par des divergences politiques entre les trois dirigeants de la RRA se sont poursuivis à Baidoa et dans les environs. Deux de ces dirigeants, le colonel Hassan Mohamed Nur « Shatigudud » et l'un de ses anciens adjoints, Sheik Aden Mohamed Nur « Madobe », ont accepté un cessez-le-feu en septembre 2003. Toutefois, la situation s'est aggravée lorsque, le 18 octobre, huit femmes ont été tuées par balles alors qu'elles allaient chercher de l'eau à un point d'eau situé dans la zone de Gofmarere de la région de Bay. Quelque 300 notables Rahanwein se sont réunis à Wajid pour tenir des pourparlers de réconciliation. Depuis que ces efforts de réconciliation ont commencé, l'intensité des affrontements a diminué dans les régions de Bay et de Bakool.

31. Bien que la région de Gedo ait été en général calme, aucune autorité n'exerce clairement le contrôle et de nombreux clans sont impliqués dans des différends, qui aboutissent parfois à des meurtres. El-Wak se trouve sous l'administration conjointe des clans Garre et Marehan. En décembre 2003, la milice Garre a pris le contrôle d'El-Wak en expulsant le clan Marehan. En raison de ce conflit et de l'absence d'une autorité clairement établie dans la région, l'accès des organismes humanitaires est difficile.

32. Plus au sud, dans la région de la Basse-Juba, l'Alliance de la vallée de la Juba aurait détenu un navire de pêche sud-coréen et son équipage dans le port de Kismaayo, pour n'avoir pas, semble-t-il, payé les droits de pêche. L'équipage comprend des ressortissants kenyens, indonésiens et de la République de Corée. Il semble que le navire ait été arraisonné en juin au large de la côte et détenu ensuite dans le port de Kismaayo. L'Alliance de la vallée de la Juba, qui contrôle Kismaayo, a elle-même été défiée à Jilib par des milices qui établissent régulièrement des postes de contrôle afin d'extorquer de l'argent aux voyageurs sur la route de Kismaayo à Mogadishu. Les opérations humanitaires à Kismaayo ont été interrompues par de nombreux incidents de banditisme et des combats sporadiques.

33. Il y a eu également un certain nombre d'incidents violents dans d'autres parties de la région de la Basse-Juba. À Mararey, des hommes armés exigeant de l'argent ont détenu le 12 novembre un avion affrété par l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne. L'incident a été résolu grâce à l'intervention de notables du clan local. Le 28 décembre 2003, des hommes armés ont attaqué les locaux d'une ONG locale à Mararey, tuant quatre personnes (un agent international, deux agents nationaux et un visiteur) et en blessant deux autres.

V. Situation humanitaire

34. La confiance de la communauté humanitaire internationale a été sérieusement ébranlée par le meurtre de trois travailleurs humanitaires au « Somaliland » (voir par. 24). Les déplacements du personnel sont désormais soumis à des restrictions et la plupart des activités humanitaires ont été réduites. En attendant que l'enquête menée par les autorités permette de disposer de davantage d'informations et par mesure de précaution, les déplacements des fonctionnaires de l'Organisation recrutés sur le plan international ont été limités à Hargeysa, où les autorités assurent la sécurité des locaux de l'ONU.

35. En septembre, l'administration du « Somaliland » a publié une directive visant à expulser des zones qu'elle contrôle les « immigrants clandestins », auxquels elle assimile les personnes déplacées en provenance du Sud de la Somalie. Le « Ministère de l'intérieur » procède actuellement à l'immatriculation des personnes déplacées qui veulent retourner dans leurs régions d'origine, mais, bien que l'échéance annoncée soit passée, il n'y a pas eu d'expulsions patentes. L'Organisation a fait part de ses inquiétudes aux autorités, soulignant que l'expulsion de demandeurs d'asile était contraire au droit international.

36. Les quatre années de sécheresse qu'a connues le Nord du Somaliland ont déclenché une crise humanitaire aiguë sur le plateau septentrional de Sool, qui risque de s'étendre aux régions septentrionales et centrales de Togdheer et Mudug du fait du manque de précipitations dans les zones environnantes.

37. Comme les régions de Sool, Sanaag et Bari n'ont pas bénéficié des pluies de la saison du deyr (en septembre-octobre), plus de 90 000 éleveurs manquent cruellement de vivres et ont perdu du bétail et des pâturages. D'après l'évaluation de la région menée conjointement par l'ONU et des organisations non gouvernementales en octobre, quelque 60 % des animaux d'élevage, en particulier des chameaux, sont morts de faim ou de maladie, ce qui a accru d'autant la pauvreté des familles des éleveurs qui tirent l'essentiel de leurs revenus de la vente d'animaux et de lait. Le reste du bétail est en trop mauvais état pour être vendu.

Quelque 3 000 familles ont déjà abandonné leurs bêtes pour partir vers des régions approvisionnées en eau en permanence et, dans une moindre mesure, vers des centres urbains, tels que Las-Anod et Garoowe.

38. Pour faire face à la situation, les organismes des Nations Unies, les ONG et les autorités locales ont fourni certains services de santé à la population, distribué des rations alimentaires aux familles, financé la distribution d'eau, remis en état des sources existantes et octroyé des dons d'urgence en espèces. Des interventions pour nourrir le bétail restant et des programmes à plus long terme pour aider la population à retrouver des moyens de subsistance (essentiellement en rémunérant des travaux en espèces) sont en cours d'élaboration.

39. Les assurances données par les administrations du « Somaliland » et du « Puntland » concernant la sécurité d'accès aux parties contestées des régions de Sool et Sanaag ont jusqu'à présent été respectées. Toutefois, la montée des tensions à propos de Las-Anod (voir par. 21 à 23) entraîne déjà des retards et risquerait de compromettre encore le succès de l'action humanitaire si la situation s'aggravait. Le Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies s'emploie actuellement à établir des contacts entre les deux administrations pour éviter un conflit ouvert et assurer le maintien de l'aide humanitaire. Une aide supplémentaire d'urgence des donateurs pourrait être nécessaire si un conflit armé éclatait ou si la sécheresse s'étendait.

40. De violents combats interclaniques dans la région centrale de Galgudund, dans les districts de Abudwaaq et Murusade (voir par. 26), ont contraint quelque 9 000 personnes à fuir les villes des environs dont les habitants sont eux-mêmes touchés par l'insécurité alimentaire du fait de la sécheresse. La précarité des conditions de sécurité nuit à l'efficacité des interventions. Jusqu'à présent, le Comité international de la Croix-Rouge s'est chargé de la fourniture de certains services de santé essentiels et d'articles non alimentaires. L'UNICEF étudie actuellement la possibilité de collaborer avec des partenaires locaux pour fournir une aide. L'ONU et les ONG continuent de suivre la situation afin de développer l'aide humanitaire lorsque les conditions de sécurité se seront améliorées.

41. Dans le sud de la Somalie, où la subsistance des populations repose sur l'agriculture et le pastoralisme, des précipitations relativement abondantes, comprises entre 80 et 120 % de la normale, devraient permettre de maintenir les récoltes et la production animale à un niveau correct. Toutefois, la violence et les conflits armés auxquels est en proie la plus grande partie du sud et du centre de la Somalie continuent de gêner l'accès à cette région et la programmation de l'aide humanitaire. Au cours de la période considérée, des conflits localisés ainsi que les tentatives de milices indépendantes qui cherchaient à s'approprier les recettes de l'aéroport ont entraîné la fermeture temporaire des bandes d'atterrissage des villages et villes d'Afmadow, Mararey, Jamaame, Kismaayo et Beled Weine, ainsi que de la bande d'atterrissage K-50 à l'extérieur de Mogadishu. La criminalité et la violence qui règnent à Mogadishu, dont on connaît les besoins humanitaires, continuent de restreindre l'accès à la ville et d'y limiter les activités humanitaires.

42. Ces dernières semaines, grâce à un fragile cessez-le-feu entre les factions de la RRA (voir par. 30), une aide humanitaire a pu être acheminée à plus de 2 000 personnes déplacées qui avaient quitté les villages de Bakaar Yar et Bakaar Wein dans le district de Wajid pour échapper aux combats. Elles vivent dans des camps où il leur est difficile d'avoir accès à des services sociaux de base. Les organismes des

Nations Unies et les ONG s'emploient actuellement à répondre à leurs besoins. Elles étudient également comment appuyer les efforts de réconciliation en cours pour pouvoir continuer de venir en aide à ces personnes.

43. Au 1er février 2004, moins de 1 % des 113 millions de dollars demandés dans l'appel global interinstitutions en faveur de la Somalie pour 2004 avait été reçu. Sur les 78 millions de dollars demandés dans le cadre de l'appel global pour 2003, 61 % avaient été financés par des donateurs.

VI. Activités opérationnelles d'appui à la paix

44. La Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont annoncé le lancement d'une enquête socioéconomique sur la Somalie le 14 janvier 2004 à Nairobi. Les deux organisations mettent conjointement en oeuvre un programme afin de mettre en place des systèmes de collecte de données, de renforcer les institutions statistiques de la Somalie et d'appuyer la constitution d'une base de données statistiques qui permette de surveiller l'évolution des conditions macroéconomiques et socioéconomiques. Ce programme est exécuté avec l'appui et la participation d'administrations régionales et locales et de partenaires internationaux. L'enquête, qui rassemble des données démographiques et socioéconomiques de référence au niveau des ménages, devrait permettre de répondre à certains besoins essentiels, de combler des lacunes dans les secteurs social et économique et d'améliorer la formulation et la planification des politiques. Elle couvre les domaines suivants : a) démographie et logements; b) emploi et revenus; c) services de base; d) communications; e) participation des femmes; f) problèmes environnementaux.

45. L'ONU aide les autorités locales du « Somaliland » à améliorer l'administration de la justice en s'employant à promouvoir la primauté du droit, en renforçant les capacités locales des services de détection et de répression et en améliorant l'application des normes relatives aux droits de l'homme. Le stage de formation de juristes, qui a débuté au cours de la dernière période examinée (voir S/2003/987, par. 50) et qui s'est achevé le 21 novembre, a permis de former 50 juristes aux règles juridiques de fond et aux procédures essentielles au fonctionnement de la justice. L'évaluation de ce stage, qui est en cours, permettra de mettre au point le programme de la seconde phase de formation.

46. Au cours de la période considérée, l'ONU a fourni une assistance pour rendre fonctionnel le quartier général de la police à Hargeysa, assurer la formation de 130 élèves à l'Académie de police de Mandera et la formation de juristes et constituer un centre juridique à l'Université d'Hargeysa.

47. L'Organisation a commencé à diffuser les résultats d'une enquête approfondie sur la protection de l'enfance portant sur l'ensemble de la Somalie qui été menée à bien au cours de la période précédente (voir S/2003/987, par. 56) sur la base d'entretiens réalisés avec 10 000 enfants et adultes. Il est frappant de constater que, d'après les résultats de cette enquête, sur 20 enfants interrogés, un a participé aux activités des milices ou a des frères et soeurs qui y ont participé, surtout dans les zones rurales. Les familles élargies établissent peu de distinction entre les enfants naturels et les enfants adoptés. Toutefois, les filles adoptives ne sont souvent pas envoyées à l'école et sont mariées jeunes. Dans les centres urbains, les enfants des rues sont exposés à la violence et à la toxicomanie. Plus de 8 % des familles

compteraient des enfants présentant des problèmes de développement, dont un tiers à la suite de traumatismes. Ces chiffres sont tous plus élevés pour les enfants et les familles déplacées qui se trouvent dans des camps.

48. Les résultats de cette enquête permettent aux institutions de disposer d'informations précises sur les principaux problèmes qui se posent en Somalie dans le domaine de la protection des enfants vulnérables. Dans le cadre du processus participatif de collecte des données et d'analyse des résultats, celles-ci ont également pu instaurer des partenariats au niveau des collectivités avec les principales parties prenantes en matière de protection de l'enfance. L'ONU se propose de mener des campagnes d'information et de sensibilisation sur des questions sensibles telles que la violence et les sévices sexuelles, la protection des enfants déplacés, le recrutement des enfants soldats et la protection des enfants livrés à eux-mêmes. Comme indiqué dans le rapport sur les enfants et les conflits armés (S/2003/1053), au cours de la période considérée, toutes les parties au conflit somalien ont continué d' enrôler des enfants.

49. Une nouvelle initiative actuellement lancée par l'UNICEF vise à aider les jeunes à développer leur esprit d'initiative et leurs compétences logistiques. Ce projet utilise la télédiffusion afin d'aider les jeunes à se servir de médias électroniques pour sensibiliser et mobiliser la population. En 2003, 20 équipes de jeunes, soit 400 jeunes au total, ont été formées aux techniques de production et de diffusion de programmes radio et vidéo. En décembre, au terme de la phase pilote de cette initiative, au moins 12 programmes radiophoniques et 20 vidéos avaient été réalisés. Ce projet a permis de canaliser l'énergie d'un groupe de jeunes Somaliens, fermement déterminés à consolider la paix et à mener des activités en faveur de la paix dans leur communauté.

50. Les résultats d'une étude menée par l'ONU sur les multiples systèmes juridiques coexistant en Somalie, qui sont par essence discriminatoires vis-à-vis des femmes et empêchent ces dernières d'avoir accès à la justice, ont permis d'analyser et de connaître la question plus en profondeur (voir S/2003/987, par. 59 et 60). L'Organisation s'est employée à renforcer les capacités de neuf associations de femmes à Garoowe, Hargeysa et Mogadishu pour les aider à faire des démarches auprès des services de détection et de répression et à attirer l'attention de ces derniers sur les droits des femmes.

51. En octobre 2003, 205 Somaliens qui se trouvaient en Éthiopie ont été rapatriés au « Somaliland ». Dix-neuf réfugiés somaliens qui se trouvaient dans d'autres pays ont également été rapatriés.

52. Les envois de fonds de la diaspora permettent à la Somalie de disposer chaque année d'environ 1 milliard de dollars de revenus étrangers. L'ONU a organisé une conférence à Londres les 3 et 4 décembre, avec la participation de commissions européennes et américaines de contrôle financier, ainsi que de représentants des sociétés somaliennes de transfert de fonds. Cette conférence a débouché sur la constitution de l'Association des services financiers, un organisme dont l'objet est de combler le vide de la réglementation résultant du mandat limité du Gouvernement central, de façon à améliorer la crédibilité du secteur somalien de transfert de fonds auprès des gouvernements étrangers.

53. Des préparatifs sont en cours pour créer un système de certification sanitaire pour l'exportation de bétail. L'ONU a récemment lancé un projet pour appuyer ce

processus de façon systématique, reconnaissant ainsi l'importance de ce secteur pour la subsistance des Somaliens.

54. Fin 2003, aucun cas de poliomyélite n'a été signalé en Somalie. Ce résultat est essentiellement dû aux efforts conjoints de l'ONU et de ses organismes partenaires. Grâce aux journées nationales et régionales de vaccination et à des activités transfrontalières, plus de 97 % des enfants somaliens, soit 1,4 million d'enfants par campagne, sont désormais couverts, la Somalie s'approchant ainsi de l'éradication totale de la maladie. Outre les journées de vaccination, des capsules de vitamine A ont été distribuées à près d'un million d'enfants au cours de l'année.

55. Des organismes sanitaires ont collaboré avec les autorités locales pour améliorer la qualité et la viabilité des structures de soins et des prestations, ainsi que l'efficacité des systèmes de gestion de soins dans les régions qui connaissent une relative stabilité. Ils leur ont fourni un appui technique pour la gestion des systèmes de soins et la mise au point de politiques sectorielles. Avec l'aide de l'UNICEF, de l'Organisation mondiale de la santé et d'autres partenaires, des médicaments essentiels et du matériel médical ont été fournis à plus de 400 centres de soins, où le personnel médical a été formé à la surveillance et au suivi des soins.

56. Au cours de la période considérée, l'ONU a entrepris des travaux en vue de mettre en place un système de surveillance et d'alerte pour le VIH/sida, en menant parallèlement des études sur la prévalence des maladies sexuellement transmissibles (MST) et des études de validation afin de recueillir des données de référence sur le VIH/sida. Elle a contribué à la formation de conseillers en prévention et prise en charge du VIH/sida à Boorama et s'est employée à favoriser l'accès des populations, en particulier des femmes, à des services médicaux, de prévention et de soutien adéquats.

57. En 2003, les efforts concertés de tous les acteurs ont permis de mettre au point des orientations communes sur les questions relatives au VIH/sida et de présenter des stratégies claires afin de prévenir la propagation du virus dans le pays. Au cours du dernier trimestre, ceux-ci ont mis au point des plans d'action pour toutes les régions administratives, qui couvrent le « Somaliland », le « Puntland » ainsi que le centre et le sud de la Somalie. L'ONU a pu constituer des alliances et des réseaux stratégiques qui devraient faciliter les prochaines interventions.

VII. Observations

58. L'accord visant à modifier la Charte de transition qui a été conclu lors de la consultation des dirigeants somaliens tenue à Nairobi a permis de franchir une étape décisive laissant augurer que de nouveaux progrès pourraient être accomplis dans le cadre de la Conférence de réconciliation nationale en Somalie, alors que celle-ci se trouvait depuis quelque temps dans une impasse. J'ai l'espoir que les dirigeants somaliens continueront de faire fond des progrès accomplis pour mettre en place un gouvernement incluant toutes les parties en Somalie.

59. Au cours de la prochaine phase, qui devrait marquer la fin du processus de réconciliation, les membres du Parlement national de transition qui auront été choisis devront élire à leur tour le Président qui dirigera le pays pendant la période de transition. Je tiens à souligner qu'il est essentiel que, parallèlement aux progrès accomplis sur la scène politique en vue de parvenir à un accord dans le cadre de la

Conférence, il est essentiel que les dirigeants somaliens déploient de réels efforts pour améliorer la sécurité de façon tangible sur le terrain afin d'y réunir des conditions propices à la mise en oeuvre d'un accord politique. Ce n'est qu'ainsi que cet accord politique pourra avoir la crédibilité requise pour recevoir le soutien sans réserve de la population somalienne et de la communauté internationale.

60. Il convient de rendre hommage aux chefs d'État de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, en particulier au Président Kibaki et au Président Museveni, à leurs représentants et aux observateurs internationaux, pour la persévérance avec laquelle ils se sont employés à soutenir le processus de réconciliation nationale en Somalie. Le Gouvernement kényen a assumé de lourdes charges en accueillant longtemps un grand nombre de délégués et représentants somaliens venus participer à la Conférence. La communauté internationale, en particulier l'Union européenne, a continué de contribuer généreusement à la tenue de la Conférence. Les observateurs internationaux, notamment ceux de l'Union africaine et de la Ligue des États arabes, ont fait des interventions ciblées essentielles pour appuyer les tentatives de médiation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Il faut que la communauté internationale continue de se montrer aussi généreuse et qu'elle reste active pour que le processus de réconciliation puisse aboutir.

61. En même temps, si l'on veut encourager les dirigeants somaliens à maintenir le cap et à appliquer les accords auxquels ils pourraient parvenir en bonne foi, il faudra que les États de première ligne de l'Autorité intergouvernementale pour le développement surmontent leurs différences à propos du processus de réconciliation nationale en Somalie et qu'ils s'expriment d'une seule et même voix.

62. La mission effectuée dans la région en novembre 2003 par le Comité créé par la résolution 751 (1992) du Conseil de sécurité et l'adoption de la résolution 1519 (2003) du 16 décembre 2003 sont la preuve que le Conseil est déterminé à donner pleinement effet à l'embargo sur les armes en Somalie. Par cette résolution, le Conseil s'est déclaré de nouveau gravement préoccupé par les flux continus d'armes et de munitions qui arrivent en Somalie et transitent par celle-ci. J'ai constitué pour une période de six mois, comme le Conseil m'en avait prié, un groupe de contrôle composé de quatre experts qui sera basé à Nairobi. Ce groupe de contrôle a notamment pour mandat d'enquêter sur les violations de l'embargo sur les armes, y compris les voies d'accès terrestres, aériennes et maritimes à la Somalie, et de soumettre un projet de liste de ceux qui continuent à violer l'embargo sur les armes en Somalie et en dehors de la Somalie, ainsi que de ceux qui les soutiennent directement, en vue d'éventuelles mesures que le Conseil prendrait.

63. L'insécurité et la violence auxquelles sont en proie de nombreuses régions du pays, ainsi que les récentes tensions auxquelles donnent lieu le contrôle des régions de Soog et de Sanaag mettent en évidence l'urgence et la nécessité d'instaurer une paix globale en Somalie. Par ailleurs, les dirigeants somaliens et leurs milices ne devraient pas oublier qu'ils seront tenus de répondre des violations des droits de l'homme qui continuent d'être commises.

64. D'importantes contributions ont été versées au titre de l'appel global de 2003 en faveur de la Somalie pour 2003, mais, faute de fonds et en raison de la précarité des conditions de sécurité, de nombreux services essentiels ne peuvent être fournis à la population. En 2004, l'ONU compte renforcer les activités en cours et multiplier les initiatives en faveur de la consolidation de la paix. Outre les énormes besoins

humanitaires qui existent dans toutes les régions de la Somalie, la sécheresse du plateau de Sool menace de s'étendre à d'autres régions. Il faudra peut-être mobiliser davantage de ressources pour pouvoir prendre des mesures efficaces en temps voulu.

65. L'ONU et les ONG ont redoublé d'efforts pour améliorer la procédure d'appel global interinstitutions. À cet effet, elles y ont associé davantage d'acteurs, ont approfondi l'analyse et renforcé la planification des activités, étudié tous les projets sur le plan technique et aux niveaux les plus élevés et établi une priorité entre les différents projets selon des critères élaborés conjointement. Sur les 16 ONG qui ont participé cette année à cette procédure, 10 ont inscrit des projets dans l'appel parallèlement à l'ONU. Il est à espérer que l'action humanitaire pourra ainsi être mieux concertée, plus efficace et mieux conçue en 2004. J'encourage à cette fin les donateurs à contribuer généreusement à la procédure d'appel global afin que le Plan d'action humanitaire commun en faveur de la Somalie puisse être mis en oeuvre le plus largement possible.

66. Je voudrais enfin remercier mon Représentant, Winston Tubman, ses collaborateurs et le personnel de l'équipe de pays ainsi que les nombreuses organisations non gouvernementales de leurs actions à l'appui de la réconciliation nationale et de la paix en Somalie et saluer l'action humanitaire et de développement qu'ils mènent dans des circonstances particulièrement difficiles.
